



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

MISSIONS ATESAT et ADS : Cécile DUFLOT DOIT S'EXPLIQUER !

Le 4 avril 2013, une nouvelle réunion bilatérale CGT/METL-MEDDE s'est tenue au Cabinet de la ministre Cécile Duflot avec pour thème : l'ADS et l'ATESAT.

Après deux heures d'une réunion « musclée », la CGT en retire les faits suivants :

Sans loi ni décret, la liquidation des missions d'aides techniques de l'Etat – ADS et ATESAT - aux collectivités est programmée par le gouvernement. Pour autant, la ministre se cache tout en prétendant sortir de l'hypocrisie ! Elle doit s'expliquer sur ce qu'elle fait subir aux personnels avec un « premier train » de plus de 700 suppressions d'emplois en 2013 sur 4500 ETP concernés dans les services du MEDDE/METL par ces deux missions importantes.

Les agents des services ministériels et interministériels, DREAL, DDTM et leurs unités territoriales vont encore subir un désengagement fort de l'Etat, au plus près des territoires, vis-à-vis de ces missions d'aides techniques aux collectivités. Lors de cette réunion, le cabinet du METL ne dit rien, sauf renvoyer vers la DRH pour « aider individuellement » les personnels dont les postes sont supprimés. Dans le cadre de ce « nouveau plan social » de l'Etat dans nos ministères, l'administration n'a rien préparé que ce soit au niveau de la GPEC ni au niveau budgétaire – quelle reconversion possible, quels postes offerts, quelle formation, quels moyens financiers, etc... Cette attitude désinvolte est irresponsable vis-à-vis des femmes et des hommes, des services eux-mêmes, comme à l'égard des collectivités.

Madame la ministre Cécile DUFLOT, vous devez vous expliquer envers les élus et les agents que vous représentez. Vous prétendez « sortir de l'hypocrisie », mais la vérité est toute autre car tout est mis œuvre dans le plus grand vide...comme d'habitude.

Les preuves figurent ci-dessous, révélées par la CGT, le tout sans aucun texte législatif ou décret. Et la lettre intersyndicale CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA au Premier ministre de décembre dernier demeure sans réponse...

1- La CGT révèle la **circulaire interministérielle du 18 mars 2013 aux préfets** concernant l'évolution des DDTM. S'agissant du « réexamen du bien-fondé des prestations faites par l'Etat pour le compte des collectivités locales » (point 6 Logement et Urbanisme) :

- Sur l'ADS, la circulaire se borne à « mettre en place le plan d'action de la circulaire du 4 mai 2012 » (circulaire du gouvernement Sarkozy sur l'évolution de l'**Application du Droit des Sols** sur l'instruction des permis de construire faites par les DDTM pour le compte des maires des collectivités, dont nous avons demandé le retrait à la ministre dès juin 2012 !). La circulaire de mars 2013 affirme qu'il est important que la

réflexion ne « soit pas entravée a priori par l'existence d'engagements ». Un des indicateurs sera « le nombre de **conventions soit résiliées, soit renégociées** (...), sans que cela puisse conduire à signer de nouvelles conventions d'une durée supérieure à un an ».

- Sur l'ATESAT (Assistance Technique pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), avec un contexte ainsi décrit, « même si les intercommunalités sont de taille variable et que l'année 2013 est en **principe** une année de renouvellement des conventions ». « Il convient là aussi de **ne pas encourager** au renouvellement des conventions, et, là où il est demandé, de ne les renouveler que pour un an. **Un des indicateurs sera la baisse du taux de renouvellement** ».

2- La Modernisation de l'action publique (MAP), sur les sujets ADS et ATESAT, aggrave donc la RGPP. La mort de l'ingénierie publique concurrentielle en trois ans avait déjà supprimé près de 4000 ETP jusqu'en 2012. Or pour les populations et les élus des collectivités directement visées par ce nouveau désengagement, les mots contenus dans le **programme ministériel de modernisation et de simplification du METL** (PMMS) révélé lors du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 2 avril dernier et non discutés avec les organisations syndicales du METL et du MEDDE, relèvent bien du verbiage. Que signifie concrètement « le repositionnement stratégique des agents de l'Etat » (p.2) ? Les services de l'Etat pourront « se concentrer sur des activités de **conseil, d'accompagnement et d'expertise stratégique** aux collectivités » et assurer « des prestations à plus haute valeur ajoutée »... Ce langage technocratique et imprécis représente autant de mépris pour l'immense majorité des personnels de catégories B et C, chargés de missions techniques ATESAT (2/3 de travaux concernant les infrastructures de tous types) et ADS dans les centaines d'unités territoriales, au plus près des territoires au service des maires des petites communes, et dans les sièges des DDTM. Alors que les directeurs seront jugés par les préfets à la baisse des missions et conventions avec les maires. Ni le cabinet de la ministre, ni la DHUP (direction de l'urbanisme) n'acceptent de révéler le nombre de conventions ADS et ATESAT arrachées pour 2013 par les maires.

3 - Après l'ingénierie publique concurrentielle, le massacre des effectifs continue avec déjà au moins **709 suppressions d'emplois** :

- ADS de 3508 (fin 2012) à 3051 ETP (fin 2013) : - 457 ETP
- ATESAT de 1435 (fin 2012) à 1183 (fin 2013) : - 252 ETP

Et derrière ces chiffres des situations individuelles de plus en plus dramatiques. En effet, des agents sont invités à quitter leurs fonctions techniques la veille pour le lendemain... Pour trouver un autre poste... Les intercommunalités rurales reprendraient des tâches dans la plus grande improvisation, avec parfois peu de compétences disponibles en ces domaines, ou sans moyens... Les bureaux d'études peuvent se frotter les mains, ils pallient les urgences et prennent les marchés lorsque les maires ou les intercommunales ont un peu d'argent pour sous-traiter les urgences.

La CGT est aux côtés des personnels des DREAL et DDTM pour faire valoir leurs droits. Elle alerte avec gravité, sur ce qui se trame et demande que les collectivités et les agents de l'Etat dans les services ministériels et interministériels, qui se battent pour l'intérêt général, soient respectés ! Ce plan social est inacceptable et concernera 4500 ETP à court terme. Vous exigez autre chose du secteur privé...alors respecter vos agents.

Montreuil, le 8 avril 2013